



Avec la parution au Journal Officiel du décret n° 2005-1780 du 30 décembre 2005 créant l'Office de l'Élevage, une nouvelle étape décisive a été franchie dans la création d'un office agricole au service de l'ensemble des filières de l'élevage et de ses productions.

La création du nouvel établissement s'est faite dans le contexte de l'application aux Offices des dispositions de la Loi Organique relative aux Lois de Finances et de la mise en place de nouvelles instances de concertation, en particulier celle d'un nouveau Conseil de Direction Plénier aux prérogatives étendues, notamment en matière budgétaire.

Ce rapprochement avait été entamé dès 2005 avec la mise en place d'un organigramme commun mais la création d'un Etablissement unique a permis d'aller encore plus loin dans le rapprochement des équipes et des méthodes de travail et de disposer d'un seul budget et d'une seule agence comptable.

La structure de l'Office a toutefois continué à évoluer dans les domaines dans lesquels le processus était moins avancé, en particulier par la réorganisation des secteurs de contrôle, achevée en septembre, la mise en place de chargés de mission régionaux et de référents techniques et une première étape de l'évolution de la gouvernance et des services informatiques.

De plus, l'Office s'est vu confier à la mi-juillet la gestion du nouveau Service Public de l'Equarrissage ainsi que celle du déstockage des farines animales. Si la reprise de la gestion de ces dispositifs a permis de conforter les missions de notre Office, tant au siège que dans les secteurs, celle-ci est lourde et complexe et s'accompagne d'une situation budgétaire très délicate.

Fin 2006, la gestion du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage a été transférée au CNASEA en tant que Organisme payeur de l'ensemble des mesures du deuxième pilier.

L'année 2006 a également été riche en travaux préparatoires au regroupement des offices agricoles à Montreuil prévu mi-2007. Outre les préparatifs du déménagement lui-même, d'importants travaux de réflexion ont été conduits sous forme de groupes de travail sur la mutualisation des systèmes d'information avec pour objectif, à terme, des outils et systèmes d'information mutualisés sur les domaines communs aux Offices.

En 2007, les agents en charge des primes animales, service gestionnaire, agents du visa et informaticiens, rejoindront l'Agence Unique de Paiement (AUP), cet établissement ayant vocation à gérer l'ensemble des aides de masse du premier pilier aux agriculteurs. L'AUP aura également en charge pour l'ensemble des Offices présents sur le site de Montreuil au sein d'un Département spécifique la gestion des fonctions communes (bâtiment, logistique, documentation...). Au total, une cinquantaine d'agents de l'Office de l'Élevage rejoindront l'AUP.

Malgré la charge de travail supplémentaire liée aux préparatifs des échéances 2007, des divisions bien souvent en sous-effectif et des contraintes budgétaires lourdes, l'Office de l'Élevage s'est attaché à effectuer dans les délais le traitement des dossiers des éleveurs et des entreprises. De plus, il a participé au suivi de l'impact des crises sanitaires (influenza aviaire, fièvre catarrhale ovine) et à la mise en place de mesures de soutien exceptionnelles ainsi que de nouveaux dispositifs, par exemple les transferts spécifiques de quotas sans terre.

Sur le plan financier, compte tenu du contexte budgétaire national tendu et de l'impact de la réforme de la PAC, découplage de certaines aides et réduction des soutiens de marché, les montants payés par l'Office de l'Élevage ont été réduits significativement en 2006.

Dans ce contexte en évolution constante, les équipes de l'Office de l'Élevage qui ont démontré leurs capacités d'adaptation se sont largement mobilisées au service des filières de l'élevage, comme elles continueront à le faire en 2007 et après.

Le Directeur  
Yves BERGER